

## **INTRODUCTION :**

Nous nous retrouvons à l'occasion de ce CTPM de rentrée au cours duquel chaque année nous faisons le point sur les réformes et examinons les dossiers d'actualité. Elle est très riche cette année qu'il s'agisse de la réforme du ministère ou de ses établissements mais également de la politique culturelle que nous portons ensemble.

Avant de vous présenter les grands dossiers culturels de la rentrée, je veux souhaiter la bienvenue à vos trois nouveaux interlocuteurs, qui viennent de rejoindre le SPAS : vous connaissez déjà Marc Oberlis, ; nous accueillons également Guillaume D'Abbadie et enfin, le nouveau chef du SPAS présent pour la première fois, Alain Triolle.

### **I. Les grands dossiers culturels de la rentrée**

L'actualité des prochaines semaines sera marquée, tout d'abord, par deux projets de loi.

#### **1. Les projets de loi audiovisuel et création et Internet**

le projet de loi audiovisuel : rompre avec la schizophrénie de la ♣ qualité et de l'audimat. Une volonté politique très forte d'inventer un nouveau service public de l'audiovisuel :

- nouveau dans sa richesse éditoriale, avec une différenciation plus forte des chaînes privées, une programmation permettant de voir en soirée, dès 20h35, des programmes originaux, audacieux et de qualité ;
- nouveau dans son organisation interne en donnant plus de souplesse à la gestion du groupe par la création d'une société unique, en recentrant les forces vives de l'entreprise vers les antennes et les contenus. Cette réforme de la structure doit accompagner le virage éditorial. Elle est nécessaire pour renforcer les missions de service public de France Télévisions : les Français verront la différence.
- le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 22 octobre.
- Ce texte comprend aussi un volet cinéma. Deux articles habilite le gouvernement à procéder par ordonnances : l'un concerne le CNC et le toilettage du Code du cinéma; l'autre concerne la mise en application des réformes proposées notamment par le rapport Perrot/Leclerc, qui font l'objet actuellement d'une concertation entre les professionnels. Sur le fond, vous le savez, ces réformes correspondent aux annonces que j'ai faites dans ma communication en Conseil des ministres le 14 mai dernier sur la politique du cinéma : moderniser le CNC pour en faire un véritable établissement public, doté d'organes de gouvernance appropriés (notamment d'un Conseil d'administration où siègeront des représentants du personnel), et lui donner une véritable autonomie financière (il percevra directement les taxes qui alimentent le compte de soutien). Cette réforme est donc conçue clairement comme un renforcement de l'institution.
- Ces réformes portent donc sur le nerf de l'action publique en faveur du cinéma. Bien entendu cet ensemble de réformes par ordonnances n'épuise pas - loin de là - les huit points que j'ai développés dans ma communication en conseil des ministres. D'autres mesures (soutien accru aux auteurs, aux entreprises indépendantes) ont d'ailleurs été annoncées dans le cadre de la présentation du budget.
- Je sais que certains parmi vous se sont inquiétés que le cinéma ne fasse pas l'objet d'un débat parlementaire à part entière : je n'étais évidemment pas opposée à présenter une loi cinéma au parlement, c'était même mon intention initiale. Mais, d'une part, l'état du calendrier parlementaire ne laisse guère d'espoir d'un examen rapide de ce texte; d'autre part, les articles d'habilitation et les champs qu'ils couvrent feront l'objet d'un examen et d'un débat de la représentation nationale. Ce sont des dispositions d'une grande technicité, qui

rendent assez opportune le recours aux ordonnances. Enfin j'ai pris l'engagement d'associer largement les parlementaires et notamment les commissions compétentes. Un premier canevas des ordonnances vous a déjà été communiqué.

le projet de loi « Création et Internet » : défendre les créateurs♣  
- le volet consacré à la lutte contre le piratage est celui dont on parle le plus mais ce n'est pas le seul.  
- la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) sera dotée de moyens nouveaux (6.7 M€+ 7 ETP).

## **2. Les entretiens de Valois**

La démarche a été engagée avec tous les professionnels et les partenaires, depuis février, pour anticiper et préparer le mouvement de réforme du secteur.

Deux conditions étaient essentielles pour que les discussions se poursuivent dans de bonnes conditions : que le CMPP nous laisse mener ce travail et en tire les conséquences une fois achevé et que le budget 2009 nous en donne les moyens. J'ai obtenu que ces deux conditions soient réunies et le comité de pilotage s'est tenu mercredi comme prévu, malgré le choix des organisations de salariés de ne pas y siéger. Elles continueront de participer, néanmoins, aux travaux spécifiques sur l'emploi ;

A la fin de l'année, nous dresserons un rapport de synthèse avec des propositions concrètes. Je m'appuierai sur leurs conclusions ainsi que sur les études du ministère pour proposer au gouvernement une réforme du secteur, en accord avec les collectivités locales et les professionnels.

## **3. Les états généraux de la presse**

Le coup d'envoi des Etats généraux de la presse a été donné le jeudi 2 octobre. Pendant les mois qui viennent, quatre groupes de travail seront chargés de réfléchir à l'avenir de la presse et à ses besoins.

Celle-ci a déjà engagé des réformes structurelles d'ampleur, que l'Etat a fortement épaulées : modernisation de l'Agence France Presse, plan de modernisation des NMPP « Défi 2010 » et nouveau cadre pour le transport et la distribution de la presse, de 2009 à 2015.

## **4. Les PME culturelles**

force de renouvellement pour la création et un vrai gisement d'emplois.♣  
priorité à l'échelle de l'Europe affirmée à l'occasion de deux♣ grandes manifestations : les Arènes de l'indépendance, les 23 et 24 octobre, qui leur seront spécifiquement dédiées et le Forum d'Avignon, qui aura lieu les 16, 17 et 18 Novembre 2008 avec un thème plus général : « la culture, facteur de croissance ».

## **5. la politique monumentale**

♣ C'est une volonté politique forte du Président de la République que nous mettrons en œuvre grâce, en particulier à l'augmentation de 7% du budget par rapport à l'année dernière et à la nouvelle ressource extrabudgétaire pérenne à compter de 2010.

L'effort de♣ rééquilibrage en faveur des monuments historiques qui n'appartiennent pas à

l'Etat sera poursuivi parce que les charges d'entretien et de restauration sont très lourdes pour les petites communes : 54% des monuments protégés appartiennent à des communes de moins de 2.000 habitants !

Par ailleurs, les avantages fiscaux pour les propriétaires privés de monuments historiques seront maintenus et exempts de tout plafonnement. Enfin, la priorité sera donnée aux crédits d'entretien. Mieux entretenir les monuments, c'est éviter des restaurations d'urgence, toujours de grande ampleur et extrêmement coûteuses.

## **6. Les grands projets**

L'année 2009 sera également l'année des grands projets.

Le MUCEM : avec Marseille Capitale européenne de la culture en 2013, nous allons tout faire pour qu'il puisse ouvrir ses portes en 2013.

Le centre des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine suit son cours avec les moyens nécessaires : en 2009, 34 M€ de crédits de paiement, dont 25 M€ au titre de la construction du bâtiment ainsi que la création de 65 emplois supplémentaires sur la période 2009-2011. L'ouverture est prévue fin 2012.

S'agissant de la construction de la Philharmonie de Paris sur le site de la Villette, qui a vocation à devenir un lieu majeur de rayonnement musical en France et dans le monde, elle va être lancée prochainement. Nous allons faire ce projet dans le cadre d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, partenaires financiers de l'Etat. L'objectif est de pouvoir ouvrir en 2012.

Les travaux du quadrilatère Richelieu se poursuivront dans un calendrier plus étalé : en 2009, nous lancerons les travaux de clos et couvert et nous terminerons les dernières études de maîtrise d'œuvre. La mobilisation en 2010 des autorisations d'engagement nécessaires permettra le démarrage effectif des travaux.

Et, je l'ai annoncé à la conférence de presse budget, nous allons faire le Palais de Tokyo car il faut à la scène française et à ses artistes confirmés le lieu phare qui leur manque. Le bâtiment a été affecté au Centre Pompidou au début de l'année 2007. Nous allons créer, pour gérer ce lieu, un organisme associé au Centre, comme le sont l'IRCAM et la BPI, mais qui travaillera également en complémentarité avec le Site de création contemporaine et en relation avec le musée d'art moderne de la Ville de Paris.

## **II. L'actualité du ministère et de ses agents :**

### **1. Le budget**

Vous avez souhaité que ce point figure à l'ordre du jour de ce CTPM. Jean-François Hebert vous a déjà présenté les principaux éléments budgétaires et la DAG répondra à vos questions tout à l'heure.

Je veux néanmoins vous présenter les priorités qui ont guidé nos choix :

- maîtriser les dépenses publiques ;♣
- assurer la progression du programme Patrimoines et celle du programme ♣ Création, les deux piliers historiques de la politique culturelle française ;
- soutenir les territoires en augmentant les moyens des DRAC à hauteur de 3,3% ;♣

doter le ministère des moyens humains lui permettant de porter une politique culturelle ambitieuse.♣

En 2009, avec un total de 2,821 milliards d'euros, et en prenant en compte les ressources extra-budgétaires le budget de la Mission Culture augmentera de 2,6% par rapport à 2008.

Hors dépenses de personnel :

Le budget du programme Patrimoines atteindra 995,2 M€ soit une progression de 2,1%, c'est-à-dire de 21 M€;

Celui du programme Création s'élèvera à 762,2 M€ soit un accroissement de 3,1%, c'est-à-dire de 23 M€ dont 15 M€ pour le spectacle vivant ;

Le programme Transmission des savoirs sera consolidé à hauteur de 465 M€

Par ailleurs, le budget de la recherche culturelle augmentera de 2,5% pour atteindre près de 124 M€ hors dépenses de personnel.

Enfin, les dépenses de personnel du ministère progresseront, hors charges de pensions, de 2,3%. L'évolution du titre 2 vous a été présentée en détail à l'issue de la conférence de presse budgétaire, je n'y reviens pas. J'insiste néanmoins sur deux points. Le niveau de suppressions d'emploi sera conforme à ce que j'ai toujours dit : nous n'irons pas au-delà du non remplacement d'un fonctionnaire partant à retraite sur deux, nous sommes même légèrement en dessous. Par ailleurs, avec ce titre 2, le ministère retrouve des capacités pour mener une véritable politique de gestion des ressources humaines.

En 2009, le budget de l'audiovisuel public sera alimenté par des ressources publiques en augmentation de 3,7% ; à cette augmentation s'ajoutent 450 M€ pour la compensation de la suppression de la publicité, ce qui correspond aux préconisations de la commission Copé, qui ont été validées par le Président de la République.

Le budget des aides à la presse sera consolidé au niveau historique atteint en 2008.

Enfin, le soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle progressera de 2,3%, pour atteindre plus de 540 M€

Il reste toujours, bien sûr, le problème du gel. J'en suis consciente. Je vous rappelle que j'avais obtenu un dégel en 2008 pour le spectacle vivant, l'enseignement supérieur et l'éducation artistique. Je compte bien me battre cette année encore dès qu'il sera annoncé.

## **2. La RGPP**

Le ministère de la Culture et de la Communication est concerné directement par 16 mesures. La plupart des chantiers ont été lancés même si ceux annoncés en juin ne sont pas au même stade d'avancement. Vous avez d'ailleurs été régulièrement informés de l'état de mise en œuvre de chacun d'eux. Je ne vais pas tous les développer mais revenir sur ceux qui ont une actualité particulière.

S'agissant de la réorganisation de l'administration centrale et du regroupement des 7 corps d'inspection du ministère, le prochain comité de pilotage aura lieu la semaine prochaine, le 16 octobre. A cette occasion, les propositions de chacun des 5 préfigurateurs seront discutées. Ce

n'est qu'à l'issue de ce COPIL que je prendrai les décisions relatives à l'organisation fine de l'administration centrale.

Les textes relatifs à la nouvelle organisation de chaque structure vous seront soumis dans le cadre des instances paritaires. Comme je m'y étais engagée, avant même leur rédaction, nous vous communiquerons les avant-projets.

Lorsque la phase de concertation en CTP et en CTPM sera achevée et que les textes d'organisation validés seront publiés au Journal Officiel, nous examinerons ensemble les situations pour déterminer les postes dont le changement de contenu sera suffisamment significatif pour être republiés.

Le SPAS veillera à prendre en compte les conséquences de la réorganisation pour chaque agent dont le poste aura disparu ou évolué. A cette fin, il sera doté d'une cellule de carrière et de mobilité dont l'objet premier sera l'écoute, le conseil et l'accompagnement des personnels.

Enfin, la mise en œuvre de la réforme s'accompagnera de dispositifs indemnitaires contenus dans la « boîte à outils RH ».

Je ne reviens pas sur la réforme du CNC. S'agissant de la réforme de l'audiovisuel public extérieur, elle vise à rapprocher les trois opérateurs (RFI, France 24 et TV5 Monde) afin de créer des synergies, redonner de la cohérence à l'action audiovisuelle extérieure de la France et améliorer sa visibilité. La holding France Monde a été créée et le président-directeur général et le directeur général délégué ont été nommés. La négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est en cours.

Dans le champ muséal, la modernisation de la gestion des musées nationaux SCN est effectivement engagée et les travaux de transformation des 4 SCN en EP sont très avancés : création de l'EP de Fontainebleau en janvier 2009 ; création de l'EP de Sèvres en juillet 2009 ; rattachement du musée de l'Orangerie au musée d'Orsay en janvier 2010 ; création de l'EP Musée Picasso en 2010.

Par ailleurs, la rénovation des liens entre la RMN et les autres SCN va déboucher sur un projet de convention-cadre, conformément à l'étude préalable que j'avais commandée conjointement à la DMF et à la RMN.

Enfin, la décision de créer la filiale dédiée à la gestion des espaces commerciaux fait toujours l'objet d'une étude prospective. Un rapport doit être livré fin octobre. La décision pourra être mise en chantier après la remise de ce rapport.

Les travaux menés par la RMN et le CMN sur la question du rapprochement des deux établissements ont permis de rechercher des synergies dans les domaines suivants : mise en place de politiques de billets jumelés dans certains sites, actions de promotion conjointes, mutualisation de certains achats, projets éditoriaux communs, échanges de pratiques sur la gestion de boutiques. Un bilan des actions menées sera réalisé en mars 2009.

S'agissant de la généralisation des contrats pluriannuels de performance des opérateurs et des lettres de mission à leurs dirigeants, elle est en cours : sur un total de 78 opérateurs, treize contrats ont été signés en 2007, première année de mise en œuvre, et 20 autres concernant les

opérateurs les plus importants le seront en 2008. Cette démarche est d'ores et déjà systématique pour les directeurs d'administration centrale.

Voilà pour les principales mesures, nous pourrions y revenir plus longuement si vous le souhaitez.

### **3. L'INRAP**

En ce qui concerne maintenant mon engagement pour l'archéologie préventive, je tiens à dire que je n'ai jamais refusé le débat, comme j'ai pu l'entendre. Mais pour qu'il y ait débat, il faudrait qu'il y ait opposition de points de vue. Or je n'ai cessé de défendre, depuis mon arrivée, la place de l'archéologie préventive dans la politique culture et la légitimité de l'exigence scientifique sur laquelle elle repose.

Je suis intervenue, par exemple, pour contrer les élus – y compris ceux de la majorité parlementaire – quand ils souhaitaient alléger les contraintes que notre exigence scientifique fait peser sur l'activité économique.

J'ai également pris un soin tout particulier à la désignation du nouveau Président (Jean-Paul Jacob) dont les qualités professionnelles sont incontestables et dès sa nomination j'ai réuni le CNRA (conseil national de la recherche archéologique).

Persuadée du rôle que joue l'INRAP dans le dispositif, j'ai souhaité le doter de moyens nouveaux : depuis 15 mois j'ai obtenu que le plafond d'emploi soit porté à 1953 ETP, soit 200 de plus qu'en 2007. C'est la première fois que l'établissement bénéficie d'un effort aussi important et aucun autre établissement, aucune politique ministérielle n'a obtenu un engagement aussi fort.

S'agissant de son budget et contrairement à l'effort demandé aux autres établissements, l'Etat maintiendra son niveau d'intervention en 2009.

pourquoi choisir de délocaliser l'INRAP ?♣

L'aménagement du territoire est une exigence ancienne de l'Etat français trop centralisé. Cette exigence a une actualité nouvelle avec la réorganisation de la carte militaire et c'est l'Etat dans son ensemble qui est mobilisé.

Pourquoi avoir choisi l'INRAP ? Il ne s'agit pas, comme je l'entends, d'un choix par défaut que j'aurais fait après avoir constaté que le nombre d'agents du siège correspond à l'objectif fixé au MCC.

La question de la délocalisation du siège social avait été posée dès sa création et les études préalables avaient conclu que c'était tout à fait envisageable.

J'ai tout de même souhaité réexaminer la faisabilité de ce projet en me demandant tout d'abord pour quelles raisons l'établissement ne pourrait pas continuer à porter ses missions si son siège était délocalisé. J'ai écouté les arguments des uns et des autres et examiné les expertises et j'en suis venue à la conclusion qu'à la condition de prendre toutes les précautions nécessaires, il n'y a pas d'obstacle infranchissable.

J'ai donc assorti ma proposition de conditions strictes de mise en œuvre : accessibilité depuis Paris et depuis les directions interrégionales ; proximité des centres de recherche archéologique ; bassin d'emploi porteur de manière à permettre aux conjoints de retrouver un emploi dans les meilleures conditions. En effet, les conséquences humaines d'un projet de délocalisation, quel qu'il soit, sont une préoccupation permanente quand on doit prendre ce genre de décision.

A l'issue d'une discussion constructive avec le Premier ministre et le président de la République, j'ai obtenu ces conditions. La ville qui accueillera le siège social de l'INRAP sera donc REIMS, qui y répond parfaitement.

Comment cela va-t-il s'organiser ?♣

Le délai de mise en œuvre fixé par le Premier ministre est l'année 2011. C'est un délai suffisant pour préparer ce transfert et proposer un accompagnement individualisé aux agents de l'INRAP. Bien entendu, mon objectif est que la très grande majorité continuent à travailler à l'INRAP.

Sur le plan formel, cela implique la consultation du conseil d'administration et des instances paritaires : la directrice de l'INRAP pourra y revenir tout à l'heure si vous le souhaitez.

Parallèlement, je demande à l'administration et à l'établissement de se rendre à Reims pour commencer à travailler à la sélection des sites qui pourraient accueillir le siège social. Le comité d'hygiène et de sécurité sera tenu informé de ces démarches. Les agents pourront bénéficier de la prime de restructuration de service et d'une allocation d'aide à la mobilité du conjoint.

Mais ce n'est pas tout : je veillerai à ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement individualisé dans leurs démarches personnelles, pour les aider à résoudre les problèmes concrets qui vont se poser. Je pense notamment au logement, à l'inscription dans les écoles, et bien entendu, à l'emploi des conjoints. L'établissement devra se rapprocher de la ville de Reims pour organiser cet accompagnement.

S'agissant des agents qui feraient le choix de ne pas partir à Reims, ils bénéficieront, eux aussi, de mesures spécifiques, en particulier l'accès à la bourse d'emplois pour les aider à retrouver un emploi au sein de l'INRAP, dans un autre établissement du ministère ou ailleurs.

Enfin, il est vraisemblable que tous les agents ne feront pas le choix d'aller à Reims et que l'INRAP devra recruter et former de nouveaux personnels. Ceux-ci pourront bénéficier de l'indemnité temporaire de mobilité prévue par la loi pour pourvoir les postes devenus vacants.

Au-delà des dispositifs légaux et des pistes évoquées ici, le contenu exact de ces mesures sera élaboré en étroite collaboration avec les organisations syndicales de l'INRAP et je demande à l'établissement de préparer dès à présent une première série de propositions.

#### **4. Les chartes de sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance est un mode courant de fonctionnement pour l'administration comme pour les établissements. Sa mise en œuvre peut cependant poser ponctuellement quelques difficultés qui nuisent à l'efficacité du dispositif. Et quand ces difficultés conduisent

à piétiner les droits sociaux des salariés de ces sous-traitants, le client, donneur d'ordre, ne peut l'ignorer même s'il ne peut se substituer à l'employeur.

Nous avons déjà connu des difficultés – individuelles le plus souvent –, parfois des revendications collectives. Elles sont restées limitées en nombre et je m'en félicite car c'est bien le signe que les conditions de recours à la sous-traitance sont globalement maîtrisées et que nous sommes, en tant que donneurs d'ordre, particulièrement vigilants.

Pour autant, je souhaite que l'on puisse réfléchir ensemble à la façon d'anticiper ces difficultés. Il y a des bonnes pratiques à adopter, tout particulièrement en matière sociale : je vous propose d'engager une réflexion dès le 27 octobre. Mon cabinet réunira les organisations syndicales qui souhaitent participer, les principaux donneurs d'ordre du ministère et le secrétariat général. Les travaux porteront sur le nettoyage car je souhaite que nous commencions par le secteur qui concerne le plus de salariés.

Sans préjuger du contenu de ces travaux, je pense que quelques étapes seront incontournables, qu'il s'agisse de mieux connaître le phénomène dans la sphère culture, d'identifier les risques principaux ou de réfléchir aux meilleures réponses à apporter.

Les organisations professionnelles du secteur pourront être associées aux travaux : ce sont leur adhérents qui seront concernés et ils représentent un vecteur d'information que nous ne devons pas négliger.

Je souhaite, dans tous les cas, que ces travaux puissent aboutir au printemps prochain pour qu'ils commencent à produire leurs effets au plus tard au début du second semestre 2009.

## **CONCLUSION**

Nous sommes en train de vivre des moments décisifs, qu'il s'agisse de la vie de notre ministère ou des politiques que nous portons tous ensemble. Et dans ces moments décisifs, j'ai plus que jamais besoin que vous jouiez votre rôle, qui est de nous alerter sur les conséquences des choix que nous faisons pour que nous puissions accompagner au mieux les agents, et de délivrer à ces derniers des informations exactes sur l'évolution du ministère. Je vous fais confiance pour assumer cette double responsabilité.

Je vous remercie.